



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE

**Extrait du Registre des Délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de VERDUN s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de M. Prénom NOM, Président,

**Examen et vote du
Budget Primitif 2023 -
Budget Annexe PLAT
DE BEVAUX**

DVV2023_0019

Présents :

Monsieur Samuel HAZARD, Monsieur Bernard GOEURIOT, Monsieur Gérard STCHERBININE, Madame Christine PROT, Monsieur Pierre JACQUINOT, Madame Sylvie BOURDIN WATRIN, Monsieur Fabrice WEISSE, Madame Diana MOUNZER, Madame Maryvonne COLLIGNON, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Eric BAL, Monsieur Philippe DEHAND, Madame Sandrine JACQUINET DEBEAUMOREL, Madame Pascale BATTOU, Monsieur Philippe COLAUTTI, Monsieur Guillaume ROUARD, Madame Emmanuelle CASAGRANDE, Madame Karen SCHWEITZER, Monsieur Mathieu HOUSSON, Madame Julia RICHARD, Monsieur Quentin BROCHET

Absents-excusés :

Monsieur Bruno LAVINA, Monsieur Patrick CORTIAL, Madame Dominique GRETZ, Madame Cécile HAROS, Monsieur Jean-Bernard LAHAUSSE, Madame Jennifer GHEWY, Madame Nasra ANRIFIDINE, Madame Christel RENAUD, Monsieur Pascal BURATI

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Madame Angelina DE PALMA-ANCEL à Monsieur Samuel HAZARD
- Madame Jacqueline BRABANT à Madame Christine PROT
- Monsieur Jean-François THOMAS à Monsieur Philippe DEHAND

Entendu l'exposé de Monsieur Samuel HAZARD, Maire,

Synthèse de la délibération

Le présent budget 2023 s'inscrit dans les orientations budgétaires présentées en Conseil Municipal le 5 avril 2023.

L'assemblée doit se prononcer sur les prévisions proposées et procéder au vote par nature au niveau du chapitre.

- **Contexte – Problématique**

Par délibération en date du 18 décembre 2018, le conseil municipal a décidé la création d'un Budget Annexe Lotissement Plat de Bévaux.

L'instruction budgétaire et comptable M57 stipule que les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains dans le but de les vendre doivent tenir une comptabilité spécifique pour de telles opérations.

La comptabilité de stock pour ce lotissement est celle de l'inventaire intermittent. Les recettes et les dépenses de ce budget seront comptabilisées hors taxes.

La présentation générale du budget Annexe Plat de Bevaux permet de constater les dépenses et les recettes (voir annexe).

- **Cadre et solution(s) proposée(s)**

Le Budget Primitif d'une collectivité est un acte juridique. Il prévoit et autorise les recettes et les dépenses.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle annuel budgétaire de la collectivité.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Pour information, le document budgétaire est consultable à l'Hôtel de Ville en version papier et/ou dématérialisée.

Il est également disponible à distance, sur le site internet suivant :

<http://datastore.adista.fr>

Login : ccverdun/verdun

Mot de passe : verdun

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

ADOpte le Budget Annexe PLAT DE BEVAUX pour l'exercice 2023 présenté par chapitre en section de fonctionnement et en investissement tel qu'il est présenté.

M. le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 055-215505454-20230411-DVV2023_0019-DE



DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Maire, soussigné qui déclare avoir accompli les formalités d'affichage prescrites par l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L



Signé électroniquement par : Samuel
HAZARD
Date de signature : 13/04/2023
Qualité : Maire de Verdun

Samuel HAZARD

Recours, informations des usagers.

Il est possible de contester la présente décision auprès du « Tribunal Administration de Nancy – 5, place de la Carrière – C.O. N°38 – 54036 NANCY CEDEX – Tél : 03.83.17.43.43 – dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

INVESTISSEMENT

| CHAP | ARTICLE | LIBELLES | MONTANT |
|-----------------|---------|---|---------------------------------|
| DEPENSES | | | 636 792,07 |
| 040 | 3355 | Opération d'ordre de section à section travaux | 636 792,07 636 792,07 |
| RECETTES | | | 636 792,07 |
| 16 | 168748 | Emprunts et dettes assimilées autres dettes autres communes | 16 000,00 16 000,00 |
| 040 | 3355 | Opération d'ordre de section à section travaux | 620 792,07 620 792,07 |

FONCTIONNEMENT

| CHAP | ARTICLE | LIBELLES | MONTANT |
|-----------------|---------|---|---------------------------------|
| DEPENSES | | | 636 792,07 |
| 011 | 605 | Charges à caractère général travaux | 16 000,00 10 000,00 |
| | 608 | frais accessoires | 6 000,00 |
| 042 | 7133 | Opération d'ordre de section à section variation des stocks | 620 792,07 620 792,07 |
| RECETTES | | | 636 792,07 |
| 042 | 7133 | Opération d'ordre de section à section variation des stocks | 636 792,07 636 792,07 |